

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU JEUDI 1^{er} MARS 2018**

Convocations adressées le vendredi 23 février 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 43

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, empêché, a donné pouvoir à Mme Cécile JONATHAN pour les délibérations n°1 et 2, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Jean-Gérard PAUMIER, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Serge BABARY, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Serge BABARY, Jacques LE TARNEC suppléé par Françoise SAUNIER, Thibault COULON a donné pouvoir à Alexandra SCHALK-PETITOT, Bruno FENET suppléé par Christine FONTENEAU, Patrick CHALON a donné pouvoir à Jean-Luc GALLIOT, Jean-Marie METAIS suppléé par Maria LEPINE, Christian AVENET suppléé par Monique FRETON, Gérard DAVIET a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Bernard LORIDO, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Alain GUILLEMIN, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN.

C_18_03_01_001–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 15 JANVIER 2018, DES ARRETES N°2018-01 A 2018-06 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN DECEMBRE 2017.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_002–FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2018 - AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) - BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET TRANSPORT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, par anticipation au vote du budget, les crédits d'investissement pour l'exercice 2018 tels que ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT				
N°d'op.	Article	Code antenne	Libellé	Montant
009028	2315	100	Pont de la Motte	350 000
008024	2154	205	Grange David	37 500
0016016	2315	100	Travaux aménagement Métro	75 000
0018007	2315	100	Extension de réseaux	50 000
0018008	2315	100	Réha réseaux	300 000
0018009	2315	117	Branchements particuliers	137 500
			Total	950 000

BUDGET TRANSPORT 2018				
N°d'op.	Article	Code antenne	Libellé	Montant
112015	2031		Etudes corridors	267 500
022018	2153	300	Abris bus non pub, poteaux d'arrêt	82 500
102018	2312		Travaux plateforme ligne 1	253 000
			TOTAL	603 000

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_003–FINANCES - BUDGET 2018 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des rapports sur la situation en matière de développement durable, sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'évolution des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel ainsi que de la présentation du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2018.

C_18_03_01_004–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des transformations et créations de postes détaillées en séance à compter du 1^{er} mars 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à confier au Centre de gestion d'Indre-et-Loire l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du programme d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité,
- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs joints à la délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_005–RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre onéreux auprès de la Métropole et pour un mois renouvelable dans la limite de 6 mois au total à compter du 3 janvier 2018 d'un agent du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer la convention et son renouvellement en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_006–RESSOURCES HUMAINES - PRISE EN COMPTE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS METROPOLITAINS - ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le périmètre de la résidence administrative de Tours Métropole Val de Loire au territoire de l'ensemble de ses communes-membres.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_007–RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE CIMETIERES ET DU SERVICE FUNERAIRE DE LA VILLE DE TOURS AUPRES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre onéreux de deux agents de la Ville de Tours auprès de la Métropole à partir du 1^{er} avril 2018 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer la convention en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_008–ESPACES PUBLICS - ESPACES VERTS METROPOLITAINS - APPROBATION DES TARIFS 2018.

Rapporteur : Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** l'ensemble des tarifs des prestations relatives aux espaces verts,
- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_009–SPORT - SALLE DES SPORTS POLYVALENTE DE DRUYE-RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconnaître d'intérêt métropolitain la réalisation de la salle de sport polyvalente de DRUYE,

- **SOLLICITE** auprès de la Région Centre-Val de Loire des subventions au taux le plus élevé possible,

- **AUTORISE** Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente déléguée à effectuer les démarches afférentes et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote à la majorité par 54 voix pour et 1 contre (Mme BEUZELIN).

C_18_03_01_010–SPORT - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LUYNES.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** la société Récréa en qualité de délégataire du service public pour la gestion du centre aquatique de Luynes,

- **APPROUVE** la convention de délégation pour la gestion du centre aquatique de Luynes, à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 30 juin 2023,

- **DIT** que les tarifs annexés à la convention seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de délégation du service public 2018-2023 du centre aquatique de Luynes et à procéder aux mesures de publicité requises.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_011–HABITAT - DESIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURS HABITAT.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Caroline JOVENEUX pour siéger au Conseil d'Administration de Tours Habitat en qualité de personnalité qualifiée.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_012–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DES PERIMETRES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE :**

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles figurent aux plans du règlement - document graphique - du plan local d'urbanisme de Saint-Cyr-sur-Loire, approuvé en date du 1^{er} mars 2018,

- De déléguer l'exercice de ce droit de préemption urbain à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire qui exerce, pour sa partie, le droit de préemption renforcé, ainsi que le droit de priorité, sur les zones U et AU, à l'exception des secteurs concernant la zone d'activités de compétence métropolitaine dénommée EQUATOP répertoriée en zones UX, UXa et UXb et pour lesquelles Tours Métropole Val de Loire exerce le droit de préemption urbain simple,
- **PRÉCISE** que :
 - Conformément à l'article R.151-52 al.7 du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU et du DPUR figurera en annexe du PLU,
 - La présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2 à R211-4 du Code de l'urbanisme,
 - Les frais induits seront imputés sur le budget principal de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_013--AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU POS EN PLU DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire avec les évolutions et avec la modification de l'intitulé du périmètre n°4,
- **DIT** que :
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire pendant un mois,
 - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_014--ENERGIE - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CONCEPTION, REALISATION, FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE A L'OUEST DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le choix du soumissionnaire Engie Energies et Services en qualité de titulaire du contrat de concession pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur dit Tours-Ouest constituant un service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique, sur la base des Procès-Verbaux et rapports des analyses,

- **DECIDE** d'approuver les termes du contrat de concession et l'ensemble de ses annexes tel que résultant du processus de négociation de service public avec ledit soumissionnaire,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer ledit contrat de concession et à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes afférents à la constitution et à l'exécution de cette délégation de service public (polices d'abonnement...).

Vote à l'unanimité.

C_18_03_01_015–EAU - ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la régie de l'eau et de l'assainissement, annexe à la présente délibération,

- **DESIGNE** Monsieur Didier FORTIN, conseiller municipal de la commune de BALLAN-MIRE, auditeur du conseil métropolitain, comme membre du conseil d'exploitation de la régie,

- **DESIGNE** pour siéger au sein dudit conseil d'exploitation, en qualité de représentants des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement, les deux associations supplémentaires suivantes :

- M. ou Mme le représentant de la Fédération départementale de pêche
- M. ou Mme le représentant de la Fédération des Familles Rurales d'Indre et Loire.

- **AUTORISE** M. le Président ou M. le Vice-président à signer tous documents afférents à cette décision.

Vote à l'unanimité (3 abstentions : Mme JONATHAN, MM. DENIS et TISON).

C_18_03_01_016–GEMAPI - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SICALA) ET TRANSFERT DU PATRIMOINE A SES MEMBRES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, la sortie de l'actif du SICALA des biens sans valeur et la rédaction de certificats de réforme

- **ACCEPTE**, le principe de répartition équitable de la trésorerie, constatée à la date de la dissolution du SICALA, entre toutes les collectivités membres au prorata de la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 de chacune d'entre elles.

Vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 21 h 34.



Le Directeur Général des Services,

P. Sand. M.
Frédéric BAUDIN-CULLIERE